

Condition Numéro 14

Ne jamais rompre ses liens avec qui que ce soit et surtout avec les co-disciples.

Commentaire :

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a interdit de rompre avec son frère en Islam pour une durée supérieure à trois jours. Une fois cette période dépassée, le croyant doit au moins adresser le Salam à son frère sinon il déclencherà la colère d'Allah sur lui.

Allah (Glorifié et Exalté) dit :

« Les croyants ne sont que des frères. Ramenez la paix entre vos frères » (Sourate 49 Les appartements, verset 10).

« [...] Ne vous entraidez pas à commettre le péché et l'agression » (Sourate 05 La table servie, verset 02).

Selon Anas (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : **« Ne rompez pas les liens d'amitié qui vous unissent, ne vous tournez pas le dos, ne vous haïssez pas, ne vous enviez pas les uns et les autres et soyez frères ô esclaves d'Allah ! Il n'est pas permis à un musulman de fuir son frère plus de trois jours consécutifs » (Sahih)**

Selon Abou Ayoub (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : **« Il n'est pas permis à un musulman de fuir son frère plus de trois nuits consécutives, ainsi ils se rencontrent et chacun d'eux tourne le dos à l'autre, le meilleur des deux est celui qui salue le premier »**

Selon Abou Houeyra (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : **« Les œuvres sont exposées tous les lundis et tous les jeudis. Allah absout alors tout homme qui n'associe rien à Allah sauf quelqu'un ayant une animosité contre son frère. Allah dit dans ce cas : "Reportez l'absolution de ceux-là jusqu'à ce qu'ils se réconcilient" » (Mouslim)**

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

